

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance

Conseil municipal de Sombacour

Du 11 février 2022

Membres présents :

Mesdames GUY Fabienne, GUYON Michèle.
Messieurs BAUD Jacques, ROGNON Vincent, KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice, AMEIL Michaël.

Membres absents excusés :

Monsieur Noël HENRIET qui donne une procuration écrite à Ahmed KALLAL ;
Monsieur Alain BAUD.

Auditeur : 0.

Secrétaire de séance : Monsieur TOUBIN Frédéric.

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.
La séance se déroule à la mairie.
Début de séance à 20h00.

1–APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 JANVIER 2022

Le compte-rendu du 7 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 – ALIGNEMENT RUE DES CLARINES

Un projet de lotissement de 7 pavillons est en cours sur le terrain des consorts Lancrenon rue des Clarines. La commune achèterait la petite bande de terrain où des réseaux passent entre la route et la barrière existante. Les consorts Lancrenon veulent bien céder le terrain à la commune pour l'euro symbolique. La commune prendra un arrêté d'alignement.

Un protocole d'accord sera signé avec les consorts Lancrenon.
Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
Accord à l'unanimité.

3 – REPRISE DE LA RUE DU BRILLET

A la suite de la demande des riverains de l'impasse du Brillet, la commune peut reprendre la voirie de la rue du Brillet dans la voirie communale. Cela concerne Mr Gilles Baud et son fils, Mr Jacques Baud, Mme Anabelle Baud et Mme Simone Boyé. Ils sont d'accord pour céder la voirie à la commune et pour prendre les frais de bornage et de notaire à leur charge.

Le conseil municipal décide de reprendre la voirie de la rue du Brillet et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier. Jacques Baud ne prend pas part au vote. 9 voix pour.

4 – CHANGEMENT DE LOCATAIRES

- Logement de la Poste : la commission s'est réunie et a attribué le logement à Monsieur Kilian Saillard. Le logement n'a pas été rendu très propre, par conséquent, le ménage a été fait par un agent communal, des ampoules ont été remplacées, un montant de 100 € sera retenu sur la caution. Accord à l'unanimité.
- Logement 2 rue de l'Eglise : Monsieur Masson quitte son logement, il est attribué à Mr Boutherein Paul et Mme Kallal Inès. 8 voix pour : Ahmed Kallal ne prend pas part au vote.
- Régularisation des charges locatives (chauffage collectif) :
 - Mme PRCANOVIC : 189,56 € à refacturer ;
 - Mr GIARD : 131,86 € à refacturer ;
 - Mr SIEVERT : 354,79 € à refacturer ;
 - Mme BONCZAK : 113,16 € à refacturer.

Accord à l'unanimité.

5 – VENTE D'HERBE

Une parcelle située à la Vrigne appartient aux 3 communes du Val. Il est proposé de réaliser une vente d'herbe à Monsieur Clément Jeanningros pour un montant de 119,48 € pour chaque commune. Accord à l'unanimité.

6 – TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ - SYDED

Le SYDED a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- appliquer la TCFE perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité avec un coefficient multiplicateur de 8,5 à compter du 1^{er} janvier 2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la TCFE, une fraction égale à 25% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1^{er} juillet pour application au 1^{er} janvier de l'année suivant.

Accord à l'unanimité.

7 – POINT D'ETAPE SUR LE PLUI

Dernière réunion à la CCA 800 avant le compte-rendu définitif du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) avant le PLUI. De nombreux CU opérationnels ont été reçus dans les mairies de la communauté de communes. Dans l'attente de la validation du PADD, un sursis à statuer pourrait être mis en place par la CCA 800.

Dans le cadre du PLUI, des hectares seront attribués aux communes.

Pour la CCA 800, 70 hectares de terres agricoles ont été urbanisés sur les 15 dernières années.

Pour les 15 années à compter de 2024, 35 hectares seront attribués dont 3,31 hectares pour Sombacour incluant les dents creuses, ce qui laisse peu de possibilités.

8 – ONF : ATTRIBUTION DE L'ATDO

L'assistance technique à donneur d'ordre : l'ONF réalise la réception avec l'acheteur (cuber les bois, voir la qualité, donner au bûcheron des indications).

Jusqu'ici l'ATDO était faite par l'ONF. A partir de 2022, il est possible de faire appel à des entreprises privées.

La commission forêt s'est réunie.

3 devis ont été demandés pour un cubage approximatif de 3 800 m³.

Il est décidé de continuer avec l'ONF, puisque tout s'est bien passé jusqu'à maintenant.

Le Conseil municipal approuve le devis de l'ONF pour l'ATDO pour un montant de 9 500€HT à l'unanimité.

9 – TRAVAUX FORESTIERS 2021

Les parcelles 28 et 31 font l'objet du plan de relance. L'Etat va verser une subvention pour permettre de replanter sur ces parcelles. Il restera 20% à la charge de la commune.

10 – TRAVAUX DU CALVAIRE

Il n'est pas obligatoire de faire un appel d'offres puisque les seuils ont été relevés du fait du Covid (100 000 €).

Attente de devis d'architectes.

Il existe des subventions pour ce type de travaux.

Il serait bien d'avoir un devis pour le montant des travaux. Dans la procédure, le permis doit être déposé avant d'avoir le devis pour le montant des travaux.

11– QUESTIONS DIVERSES

❖ Bulletin municipal : il sera réalisé pour le mois de juin. La mise en page sera réalisée par la commune.

❖ Ecole : baisse des effectifs à la rentrée prochaine (29 arrivées pour 41 départs), une classe de CM2 va certainement fermer à Goux. Toutes les familles sont contentes du dernier arrêt de bus et il y a moins de voitures sur le parking de l'école.

Covid : 35 élèves et 2 enseignants positifs au Covid depuis les dernières vacances.

Problème sur 2 poteaux dû sans doute au gel.

Le service civique est en place depuis le 7 janvier dernier.

Collèges, réunion de sectorisation 2023-2024 : le collège de Frasne a une grande capacité d'accueil. Lors de la dernière réunion, il a été question que les élèves du Val aillent au collège de Frasne, les collèges du bassin pontissalien étant saturés.

❖ Carrières de l'Est : le montant de la redevance 2022 s'élève à 53 148 € pour 61 800 m³ tirés en 2021, soit un peu plus qu'en 2021 (48 516 €). Les granulats pris par la commune sont offerts (96 tonnes en 2021).

- ❖ MSP du Val d'Usiers : rencontre avec la coordinatrice de la Maison de Santé Tiphonie Loonis. La Maison de santé ouvrira entre juin et septembre. Un 3^{ème} médecin va être recruté en septembre à mi-temps.

Mme Loonis souhaite développer un partenariat avec les 3 communes.

13-14 mai : Conférence sur les tiques et la maladie de Lyme le vendredi soir et présentation le samedi avec des panneaux à la pharmacie.

24 septembre : forum de santé.

- ❖ Panneau Pocket : renouvellement de l'abonnement pour 2 ans.
- ❖ Classement du monument aux morts : la Direction Régionale des Affaires Culturelles voudrait classer le monument aux morts comme monument historique.
- ❖ Courrier gendarmerie : Lecture d'un courrier du groupement départemental de la Gendarmerie qui propose une réunion d'informations sur un dispositif de maillage territorial de référents sécurité. Le Conseil accepte cette réunion avant de se prononcer sur une adhésion à ce dispositif. Il propose que cela soit fait en concertation avec les communes du Val d'Usiers.
- ❖ Dates à venir :
 - Vendredi 4 mars : conseil municipal à 20h00 ;
 - Samedi 19 mars : commission des impôts directs ;
 - Vendredi 1^{er} avril : vote du budget 2022 ;
 - Elections : 10 et 24 avril / 12 et 19 juin.
- ❖ Bâtiment de la Gare : en cours de rénovation avec la création d'un couloir, l'installation de toilettes et d'un lavabo, la réfection de la cage d'escaliers et de l'isolation.
- ❖ Réunion Valeco : suite à la réunion avec Valeco du mois dernier, RTE et Enedis ont été contactés pour l'enfouissement de la ligne à très haute tension. Le coût de l'enfouissement s'élève à 1 million d'euros par kilomètre. Il y aurait 2,5 km sur la commune et 6 km en tout sur le Val, il faut compter 4 à 5 ans de délai. Ce projet entrerait dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet éolien. Le Conseil municipal décide de demander une étude gratuite.
- ❖ Recettes communales sur les 10-15 dernières années : les recettes de bois sont en baisse, les impôts directs présentent une légère hausse, DSR stable, DGF en baisse et loyers stables. Les charges générales restent constantes (hors comice 2017), les charges de personnel également, par contre la dette a augmenté. Le bilan montre que les recettes diminuent et que les dépenses augmentent.
- ❖ Page Facebook : une page va être créée liée à l'adresse internet de la commune.

La séance est levée à 22h50.

Prochaine réunion le vendredi 4 mars 2022 à 20h00